

**Compte-rendu du Conseil de Communauté**  
**Du jeudi 30 mai 2024 à 14h30 à VACHERES**

M. Alain CLAPIER est désigné secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 7 procurations, soit 32 voix.

**1 – CREATION DE POSTES – CRECHE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**

L'assemblée décide à l'unanimité la création de postes pour la crèche de St Michel l'Observatoire

**2 – LE PLANETARIUM**

L'assemblée décide à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions de fixer le prix à 1 800 000 € HT.

**3 – ST MARTIN-LES-EAUX – Construction de logements et ateliers – Lot 10 – plomberie – Chauffage – VMC – Signature du marché**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du marché avec l'Ets SANITEC pour le lot 10.

**4 – EXTENSION DE L'ETS COLLINES DE PROVENCE – Marché de maîtrise d'œuvre**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec M. PERASSO.

**5 – AGENCE ITO4 - Convention**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention avec l'agence ITO4.

**6 – AUBENAS-LES-ALPES – SIMIANE LA ROTONDE - VILLEMUS – Transfert du FODAC**

L'assemblée accepte à l'unanimité ces transferts du FODAC de la part de ces communes et autorise le Président à solliciter les financements.

**7 – AUBENAS - Subvention**

L'assemblée décide à l'unanimité le versement de la somme de 13 886 € à la commune d'Aubenas les Alpes.

**8 – MAISON « VILLARDO » A REILLANNE – Convention avec l'Etat**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention et autorise le Président à solliciter des financements.

**9 – VIDEOPROTECTION – Demande de financements.**

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à solliciter ces financements à hauteur de 13 750 € pour un coût de 27 500 €

**10 – REVEST DU BION – Acquisition d'un commerce**

L'assemblée décide à l'unanimité l'acquisition de ce bien pour la somme totale de 393 965 € et désigne Maitre BOULNOIS-DERIEN, notaire à Banon pour la rédaction de l'acte.

**11 – REILLANNE – Travaux de réhabilitation de la maison de la place dite « Mairif » -  
Signature des marchés**

Le maitre d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et à leur classement qui est le suivant :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Prix</b>
1a – Gros Œuvre	ADTP	106 809,91 €
1b – VRD	ADTP	7 510,00 €
2 – Cloisons – Doublage – Isolation	AIB	34 785,00 €
3 – Menuiseries extérieures	FAUCHERON	27 176,87 €
4 – Revêtement de sols - Faïences	PESCE & Fils	38 487,04 €
5 – Electricité CFO & CFA	----	----
6 – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	TRENTECUISSÉ	37 145,00 €
7 – Peinture – Nettoyage	SUD PEINTURE	9 845,30 €
8 – Façades	SUD PEINTURE	17 826,20 €
9 - Serrurerie	JP Chaudronnerie	21 482,50 €

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec ces entreprises.

\* \* \* \* \*

Séances close à 16h00

Mane, le 31 mai 2024

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIEDS